

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/133
13 septembre 2003

(03-4925)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Déclaration de S.E. M. Roger Lumbala
Ministre du commerce extérieur

Le gouvernement de la République démocratique du Congo, que j'ai l'insigne honneur de représenter devant cette auguste assemblée, exprime ses vifs remerciements au gouvernement et grand peuple ami du Mexique pour la chaleur de l'accueil qu'ils ont réservé à toute ma délégation ainsi qu'à moi-même.

Les remerciements de mon gouvernement s'adressent également à M. le Directeur général de l'OMC pour avoir choisi un cadre aussi idéal que celui de Cancún pour les actuelles assises.

La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha en 2001 a permis le lancement de ce nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, dont la fin est prévue pour le 1^{er} janvier 2005. Pour la RDC, la Conférence ministérielle de Cancún, qui marque le mi-parcours de ce cycle, constitue un exercice complexe et déterminant pour son intégration à l'économie mondiale.

Consciente des avantages qu'un cadre de négociation sur le commerce international peut procurer, la RDC s'est empressée d'adhérer à l'OMC dès le mois de janvier 1997.

Et depuis lors, elle s'est employée résolument à mettre en œuvre aussi bien les accords multilatéraux visant une plus grande libéralisation du commerce que ceux destinés à protéger des consommateurs.

Conformément aux accords résultant du Cycle d'Uruguay, mon pays a procédé régulièrement à des réductions tarifaires, notamment sur des biens d'équipement et des produits alimentaires importés mais entre-temps, suite à la longue période d'instabilité politique causée par la guerre civile, il a cessé d'être fortement présent sur des marchés extérieurs comme il l'était jadis avec:

- le cuivre,
- l'or,
- le diamant,
- le cobalt,
- l'uranium,
- le café,
- le cacao,
- l'huile de palme, et
- tant d'autres richesses qui faisaient autrefois sa fierté.

Conformément aux directives de l'OMC ainsi qu'aux recommandations pertinentes de l'Organisation mondiale de la normalisation à l'intention des pays en développement, la RDC a organisé son système d'inspection des marchandises avant expédition de manière:

- à éviter le contournement des droits de douane;
- à garantir à notre population le meilleur rapport qualité-prix;
- à sécuriser nos faibles ressources en devises.

Notre pays a assoupli sa réglementation du change, notamment en ce qui concerne l'émission des licences ou des déclarations d'importations.

La RDC a mis en place un code des investissements qui pourrait passer pour un des plus libéraux et des plus incitatifs. Je suis par ailleurs heureux d'annoncer devant cette auguste assemblée que mon pays peut être compté parmi ceux qui appliquent déjà l'Accord de mise en œuvre de l'article VII du GATT, car cette nouvelle législation vient d'être adoptée par le Parlement et promulguée par le Chef de l'État.

Si nous avons ainsi évoqué avec insistance notre implication dans la mise en œuvre de plusieurs Accords de l'OMC, c'est pour souligner l'urgence de l'exécution du Programme de Doha, en vue de parvenir à tenir réellement compte des préoccupations particulières des PMA, à savoir:

- le traitement spécial et différencié;
- l'accès aux médicaments; et
- la mise en œuvre des Accords de Marrakech.

Pour le pays en situation de postconflit comme la RDC, le traitement spécial et différencié ne devrait pas s'appliquer uniquement dans une vision d'accès aux marchés, mais avant tout et surtout dans la vision de soutien à la relance de la production, condition *sine qua non* de la création des richesses, sans lesquelles on ne saurait parler d'échanges ni de croissance économique.

En effet, quand bien même il y aurait un lien indiscutable entre libéralisation du commerce et croissance économique, notre attente immédiate est celle d'un renforcement et d'une diversification:

- des capacités de production;
- d'assistance technique;
- de réduction de la dette extérieure;
- de transfert de technologie;
- de soutien à la réhabilitation et au développement des infrastructures.

Au demeurant, nous réclamons une plus grande collaboration entre l'OMC et les institutions de Bretton Woods dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.

En matière d'accès au marché congolais des produits d'origine étrangère, nous revendiquons à présent, conformément au plan directeur de Doha, une totale latitude de déterminer le rythme et le calendrier de libéralisation, les engagements devant être adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des secteurs industriels ou commerciaux de chaque pays concerné.

Nous demandons qu'il soit pris en compte l'impact des réductions tarifaires accentuées sur les recettes publiques des pays fortement tributaires de cette forme de revenu.

Naturellement, nous soutenons l'initiative des pays frères d'Afrique, au sujet de l'épineuse question du coton. À défaut d'une suppression des subventions qui faussent dangereusement la concurrence vis-à-vis des pays pauvres, des mécanismes sûrs de compensation devraient tout au moins être mis en place.

Puisque nous n'avons pas que des attentes mais aussi de vrais motifs de satisfaction, nous saluons le contournement de l'ADPIC, avec la souple concession obtenue sur l'accès aux médicaments essentiels, pour des pays à faibles moyens financiers et de production.

Pour conclure, la RDC souhaite la bienvenue et beaucoup de succès au Royaume du Népal ainsi qu'à la République du Cambodge qui viennent de faire leur entrée dans la grande famille de l'OMC.
